



Wallonie

Tous vélo actifs!



Files, stress, problèmes de parking, retards, la mobilité est aujourd'hui un enjeu majeur dans la bonne gestion des entreprises. Dans ce contexte, le vélo se présente de plus en plus comme une alternative intéressante : écologique, économique, bon pour la santé... et il permet de connaître exactement son temps de parcours, donc d'être à l'heure !

Pour améliorer les conditions de la pratique du vélo et développer son utilisation en Wallonie, le Gouvernement wallon a lancé, fin 2010, le Plan Wallonie cyclable.

Celui-ci est piloté par le Service public de Wallonie (SPW).

« Tous vélo-actifs » est une des actions de ce plan. Menée sur le terrain par la Cellule Mobilité de l'Union Wallonne des Entreprises, elle a pour objectif **d'inciter les travailleurs wallons à effectuer les déplacements domicile-travail à vélo.**

Depuis mai 2012, l'opération soutient et accompagne **30 employeurs wallons** qui se sont engagés de manière volontaire à mettre en place un plan d'actions intensif de promotion du vélo au sein de leur entreprise. Elles sont devenues des modèles et des incitants pour d'autres entreprises et institutions, notamment grâce au « label vélo-actif » qui récompense leurs efforts en faveur du vélo.

Les avantages du vélo pour les entreprises

Parmi d'autres modes de transports alternatifs, le vélo est une alternative crédible à la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail sur de petites distances et un complément idéal des transports publics. Pour parcourir moins de 5 km, et en particulier en milieu urbain, c'est probablement l'un des moyens de transport les plus rapides. En outre, il ne pollue pas, permet de garder la forme et peut se prévaloir d'un coût d'utilisation dérisoire.

Tous vélo-actifs : Mode d'emploi

L'objectif de « Tous vélo-actifs » est de convaincre un maximum de salariés des entités pilotes de choisir le vélo pour la plupart de leurs déplacements domicile-travail. Pour y parvenir, un programme d'actions est mis en place.

Des engagements de base

Les entités participantes à « Tous vélo-actifs » signent une convention qui prévoit quelques engagements de base:

- Réaliser un audit vélo de son entreprise et, sur cette base, établir un plan d'actions pour l'entité.
- Désigner en son sein un responsable mobilité qui sera le relais dans l'entreprise pour ce projet.
- Identifier les cyclistes de son entreprise, et leur proposer de devenir « ambassadeur vélo-actif ».
- Participer activement aux rendez-vous annuels de l'opération.
- Utiliser les outils d'information et de sensibilisation mis à disposition dans le cadre de l'opération.

Le label « vélo-actif »

Afin de récompenser les efforts des employeurs participants, et de bénéficier d'un outil permettant de visualiser leur progression, un label « vélo-actif » est décerné par la Wallonie à chaque entité, sur

base d'une évaluation réalisée par l'asbl Pro Velo.

Ce label permet de récompenser le dynamisme et les actions des entités-pilotes qui, d'année en année, pourront progresser et ainsi se voir attribuer de nouvelles étoiles.

En décembre 2016, 20 entités ont reçu un label vélo-actif

Les 30 entités « Tous vélo-actifs » :

- AGC Glass Europe (LLN et Gosselies)
- L'Association d'entreprises Alliance centre BW (Louvain-La-Neuve, Mont-St-Guibert et Wavre)
- Belfius Banque
- Le Centre Reine Fabiola (Neufvilles)
- Le CHC - Clinique Sainte-Elisabeth (Heusy)
- Le CHU Liège
- Le CHU UCL-Namur
- Colruyt Group (Ghislenghien)
- Delhaize
- Elia (Gembloux)
- Engie-Electrabel (Tihange)
- Ethias (Liège)
- GSK (Wavre et Rixensart)
- IBA (Louvain-la-Neuve)
- IDEA – Intercommunale de développement économique et d'aménagement du territoire (Mons)
- Institut scientifique de service public – ISSeP (Liège)
- Lampiris (Liège)
- Le Forem (Liège)
- La Mutualité chrétienne (Province de Namur)
- La Province de Namur
- La Province du Brabant wallon
- Le Service public de Wallonie (Namur, Jambes)
- Les Editions de l'Avenir (Namur)
- SWIFT (La Hulpe)
- UCB Pharma (Braine l'Alleud)
- L'Université catholique de Louvain (UCL)
- L'Université de Liège (ULg)
- L'Université de Mons (UMons)
- L'Université de Namur (UNamur)
- Vivalia (Marche-en-Famenne)

Le vélo est-ce bien crédible ?

Réponse en quelques chiffres-clés :

Performances

- 3 kilomètres à vélo, 3 jours par semaine, permettent de réduire le taux d'absentéisme d'un jour par an, en moyenne, par employé.

- En effectuant 4 kilomètres à vélo chaque soir et chaque matin, le travailleur améliore son humeur et augmente son espérance de vie de deux ans et demi.

Rapidité

11 km/h : c'est la vitesse moyenne d'une voiture en ville, aujourd'hui, en heure de pointe.

Sans entraînement, le cycliste roule en moyenne entre 10 et 15 km/h.

Economies

Les coûts liés à l'aménagement d'infrastructures cyclistes dans l'entreprise (parking, sanitaires...) et à l'achat de vélos de services sont déductibles à 120 % pour l'employeur.
50 vélos à garer occupent 50 m² là où 50 voitures occupent 500 m² de parking.

Retrouvez-nous sur www.veloactif.be, sur Facebook <https://www.facebook.com/tousveloactifs>
et sur Twitter https://twitter.com/velo_actifs

Contacts :

- Cellule Mobilité de l'Union Wallonne des Entreprises
Katel Fréson, 0472 96 06 31 – katel.freson@uwe.be
Colette Pierard, 0495 60 37 71 – colette.pierard@uwe.be

- Service public de Wallonie
Marie Verstraete, 081 77 38 22 – marie.verstraete@spw.wallonie.be